Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	RTE
Aéronef (type couleur immatriculation)	B3BLEU -BLANC F-GRAA
Bénéficiaire (nom + téléphone)	RTE - frederic -gauthier 06/74/84/22/41

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
22/06/2020	LE PERRIER	PONT ESCOFFIER	0	0	3	VISITE DE LIGNE 225KV CORDEAC -PONT ESCOFFIER 1 PASSAGE SUR LA LIGNE INSPECTION FINE PAS DE DEDEPOSE
						ARRET DE LA VISITE AU NIVEAU DE LA CABANNE DE LA SELLE ET REPRISE DE LA VISITE SEMAINE 30

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **164/2020 /**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **8/06/2020 /**

Le Directeur,

Le ~~Directeur~~,

Pierre COMMENVILLE